

Bien des personnes sont revenues des exagérations des premiers jours, et conviennent que Riel, deux fois rebelle, gracié une première fois lorsqu'il avait les mains encore rouges du sang de Scott, était un grand criminel, mais qu'on n'aurait pas dû l'exécuter, attendu, disent-elles, qu'on ne pend plus pour crime politique.

Cette objection nous rappelle les plaidoyers de ces gens qui ayant le don de mal placer leur sentiment d'humanité, réclamaient l'abolition de la peine de mort, en faveur des assassins, des meurtriers, êtres bien dignes d'intérêt et de pitié ! et la réponse d'un spirituel écrivain à ces protecteurs de cette espèce de criminels. "Je suis, moi aussi, pour l'abolition de la peine de mort, mais que messieurs les assassins, donnent l'exemple."

De même, nous verrions avec plaisir l'abolition de la peine de mort en matière de troubles politiques, mais nous voudrions avant que les individus qui ont des griefs politiques à faire redresser, en réclamant le redressement par la voie ordinaire, par les moyens que la loi met à la disposition de ceux qui croient avoir raison de se plaindre.

Les prétendues réclamations des Métis, que Riel n'a jamais essayé de faire régler, étaient une affaire de bureau qui devait se traiter comme toutes les autres affaires de ce genre. Il n'y avait pas matière à révolte, à prise d'armes, à coups de fusil. Riel au lieu de suivre la méthode adoptée par tous les gens sensés, a voulu recourir aux remèdes extrêmes et il en a subi les dures mais justes conséquences.

Il y a longtemps que cette parole a été dite : Celui qui se servira de l'épée périra par l'épée. Elle a autant d'à-propos aujourd'hui que lorsqu'elle a été prononcée.

On a toujours pendu pour crimes politiques, lorsque le salut de l'état l'exigeait, et l'on pendra encore longtemps, car, c'est une loi de l'humanité que le sang attire le sang, et que là où un grand crime a été commis, il doit être suivi d'un châtiment exemplaire.

C'est surtout dans un pays comme le Nord-Ouest, que ce principe doit s'appliquer, dans ces vastes contrées où il est si facile à un aventurier audacieux d'organiser une révolte, et où il est si nécessaire de frapper de terreur l'esprit des sauvages portés à obéir, plutôt par la crainte que par sentiment du devoir.